

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
 Etranger : Port en sus

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation et de bornage)	1
Avis d'immatriculation au registre du commerce	26

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, dès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal civil d'Atakpamé.

Suivant réquisition, n° 10438, déposée le 2 juin 1982 M. Kariyarié Djamiaré-Djo, profession de gardien de préfecture, demeurant et domicilié à Lomé, Camp Adidogomé, majeur

non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha 21 a 37 ca situé à Amakpapé, préfecture de Haho et borné au nord et au sud par la collectivité Akakpo Koffi, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Blitta, à l'ouest par la route internationale n° 2 Lomé-Haute-Volta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10439, déposée le 2 juin 1982 M. Kariyarié Djamiaré-Djo, profession de gardien de préfecture, demeurant et domicilié à Lomé, Camp Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 39 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 1603 et 1604, au sud par les lots n° 1596 et 1597, à l'est par les lots n° 1598 et 1605 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10440, déposée le 2 juin 1982 M. Fiadjoe Kwassivi, profession de docteur en médecine, de-

meurant et domicilié en France, Villeneuve d'Ascq, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2569 et 2580, au sud par les lots n°s 2563 et 2573, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10441, déposée le 2 juin 1982 MM. Tohonou Mensah Akunyevi (Anthon) et Tohonou Mensah Anani (Christophe), profession de tailleur et mécanicien, demeurant et domiciliés à Lomé, rue Guillemard n° 8, copropriétaires et administrateurs des biens des héritiers Tohonou Mensah, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 22 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anagokomé et borné au nord par la rue du sous-lieutenant Guillemard, au sud par la propriété Blagogee, à l'est par la famille Forson, à l'ouest par le T.F. n° 288 de Lomé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10442, déposée le 2 juin 1982 M. Issa Gnon Gbarré, profession d'ingénieur à la direction de la Cartographie nationale et du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 58 ca situé à Evou-Bethel, préfecture d'Amou connu sous le nom d'Edjrowoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10443, déposée le 2 juin 1982 M. Issa Gnon Gbarré, profession d'ingénieur à la direction de la Cartographie nationale et du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 45 ca situé à Evou Bethel, préfecture d'Amou connu sous le nom d'Edjrowoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la route nationale Atakpamé-Badou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10444, déposée le 2 juin 1982 Mme Gadah Faty, née Yaya, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 66 rue du gouverneur Montagné, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 17, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10445, déposée le 2 juin 1982 Mme Gadah Faty, née Yaya, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 66 rue du gouverneur Montagné, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 15, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10446, déposée le 3 juin 1982 Mme Emegnihou Sagbo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbossou Ahlin D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Wogboli Aguto, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10447, déposée le 7 juin 1982 M. Woenagnon Kossi Agama (Apollinaire), profession de comptable à la SOCIMAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 rue Gnemegna-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 11 a 02 ca situé à Aflao, préfecture du

Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par Mlatawou Nyonyonon, au sud et à l'ouest par la collectivité Agbelessessi, à l'est par Mlatawou Sodedodzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10448, déposée le 8 juin 1982 M. Kwami Farah, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Burlureau D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 25 a 28 ca situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hétsiavi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Dogbo, au sud par Nyawuko et à l'est par la propriété Kitika.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10449, déposée le 9 juin 1982 M. Laban Koffi, profession d'agent d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 43 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 25 et 26, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10450, déposée le 9 juin 1982 M. Laban Komlan, profession d'agent de banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 14 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 29, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10451, déposée le 9 juin 1982 M. Lawson Hetcheli Latékué, profession de photographe, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Laté, gérant de la Cie FAO à Lama-Kara), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 12 a 68 ca situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Campement et borné au nord par Dogbé Daké, au sud par Houdehou Attah Kowami, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Bebes-siki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10452, déposée le 9 juin 1982 M. Kalté Baba, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (RIT), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 17 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1928, au sud par le lot n° 1926, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1918.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10453, déposée le 10 juin 1982 El Hadj Mintoumba Soumani, profession de caissier à l'ONAF, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Goussei Nagnouri, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 43 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1494, au sud par le lot n° 1492, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1480.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10454, déposée le 10 juin 1982 M. Wodadjé Kowami Mawuèna, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apeké Komlan, Ets Mivip-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1705, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10455, déposée le 11 juin 1982 M. Yadélé Bakari, profession de commerçant, demeurant et do-

micilié à Lomé-Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Atchanti et borné au nord et à l'est par la collectivité Azouma Aboukou, au sud par une rue en projet et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10456, déposée le 11 juin 1982 M. Motte Sèna Kossi, profession de fonctionnaire au ministère de l'enseignement des 1^{er} et 2^e degrés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 2266 et 2267, au sud par le lot n° 2264, à l'est par le lot n° 2269 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10457, déposée le 11 juin 1982 M. Kuam Kwawouvi, profession d'avocat défenseur, demeurant et domicilié à Niamey (Niger), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 19 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par les lots n° 1349 et 1359, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1358.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10458, déposée le 11 juin 1982 M. Tagah Kossivi, profession de mécanicien à la SCOA-Auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attiogbé Kodjo Soglohoun — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 50, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 53 et 54, à l'ouest par le lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10459, déposée le 11 juin 1982 Mme Globia Azo Odette, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodzoviakopé, rue Illa Robert, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité ivoirienne, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2287, au sud par le lot n° 2283, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 2272, 2273 et 2274.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10460, déposée le 15 juin 1982 Mme Nicoué Koko, née Lawson, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 13 rue des Manguiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1476, au sud par les lots n° 1473 et 1474, à l'est par le lot n° 1488, à l'ouest par la route de Djablé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10461, déposée le 15 juin 1982 Mme Hohoueto Lokossi (marie Thérèse), née Dossou Tossou, profession d'aide sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, 11 rue Gaitou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Hohoueto Ayikoun (François), propriétaire demeurant à Lomé, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1762, au sud par le lot n° 1760, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1754.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10462, déposée le 15 juin 1982 M. Seddoh Etse (Paul), profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, 39 rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Lawson Laté Kpekui (ex Etienne), (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Pa-

Iako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoë et borné au nord par le lot n° 2310, au sud par le lot n° 2308, à l'est par la route de Hédzranawoë et à l'ouest par le lot n° 2297.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10463, déposée le 15 juin 1982 MM. Kudawoo Komla, commerçant, Kudawoo Akoété, tailleur, Kudawoo Koku, bijoutier et Kudawoo Koffi, commerçant, demeurant et domiciliés à Lomé, 30 rue de l'Eglise, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, administrateurs des biens de la succession (Georges) Kudawoo, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 20 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Assivito (quartier n° 7) et borné au nord par l'Avenue du 24 Janvier; au sud par le titre foncier n° 117 de Lomé, à l'est par le T.F. n° 1055 T.T., à l'ouest par les T.F. n°s 261 T.T. et 325 de Lomé.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers (Georges) Kudawoo, et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10464, déposée le 15 juin 1982 M. Kouassivi Sam Jecko Tété, profession d'employé à l'agence de voyages KLM, demeurant et domicilié à Lomé (rue du Commerce), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ph. Kouassi, étude de M^e Amarin, Lomé, 25 rue de la Gare), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 44 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la collectivité Adadévi, au sud et à l'ouest par la collectivité Tozo, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10465, déposée le 15 juin 1982 M. Thomedeh Adjome H. Fanou, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Noutchet Todegbey, direction des T.P. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 04 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au

nord par le lot n° 1592, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akosombo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10466, déposée le 15 juin 1982 M. Messan Acouetey, professeur, et Mme, née Massan d'Almeida, avocat, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e Aquereburu, notaire à Lomé, 43 route de Kpalimé), demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1137, au sud par le lot n° 1139, à l'est par la route de Totsi et à l'ouest par le lot n° 1131.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10467, déposée le 16 juin 1982 Mme Johnson Ayélé Nyawui, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 89 a 59 ca situé à Dayes-Apeyémé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéhi et borné au nord par Venyi (Marcellin); au sud par Ewle (Céphas) et le ruisseau Arégbadzra, à l'est par Tsogbé Ahomékou et à l'ouest par la propriété Johnson Ayélé Nyawui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10468, déposée le 16 juin 1982 M. Johnson Ampah Gumalon, profession de recteur de l'Université du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 07 ca situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom d'Adjido-Adanhouzo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10469, déposée le 16 juin 1982 M. Ajavon T. Ayité, profession d'entrepreneur, demeurant

et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 14 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par l'emprise du chemin de fer Lomé-Aného, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10470, déposée le 16 juin 1982 Mlle Semekonawo Abia Nutowogbé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè-Klikamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adri Yawo, direction de la santé publique-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 25, à l'est par le lot n° 35 et à l'ouest par le lot n° 17.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10471, déposée le 17 juin 1982 M. Mivèdor Ayité Gachin, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, 78 Avenue de Duisburg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par la route de Sedomé — Klalevémé, d'une contenance totale de 29 ha 41 a 35 ca situé à Sikpè-Afidegno, préfecture de Yoto, connu sous le nom de Gbaninkimé et borné dans son ensemble, au nord par Sokanyè Goudo et Atsi Assangni, au sud par Dadeka Sogbedji, Kangni Yaovi et Médédjinoudé Tsenougo, à l'est par Sessi Pédanou et à l'ouest par la propriété Sokanyè Goudo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10472, déposée le 17 juin 1982 M. Suka Adabra, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (direction du Port) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 70 ca situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dobelli C. Awoudi, au sud par la route de Cacaveli et à l'est par la collectivité Simadou Boko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10473, déposée le 17 juin 1982 M. d'Almeida Assion Manko, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 64 et à l'est par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10474, déposée le 18 juin 1982 M. Pitang (Lucien) Agnidoufè, profession d'employé de bureau, agent spécial, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 72 ca situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord et à l'est par la propriété Akondè N'Doli, au sud par une rue en projet et à l'ouest par l'adjudant Tchonda Ayo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10475, déposée le 21 juin 1982 M. Dossou, Kokou Madou, profession d'ingénieur d'élevage, demeurant et domicilié à Atakpamé (Productions Animales), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 72 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Attikpa Kagounou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10476, déposée le 21 juin 1982 Mme Akpaloo Akouavi (ex Victorine), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attiogbé Anani, géomètre à Lomé-Tokoin Gbadago, 23 rue Dumashie), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 13 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 88, à l'est par le lot n° 106 et à l'ouest par le lot n° 104.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10477, déposée le 22 juin 1982 M. Mèmène Seyi Kériké, profession d'officier au Camp du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 22 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par une réserve administrative et à l'est par les lots n°s 241 et 251.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10478, déposée le 28 juin 1982 M. Gonçalves Abim-Bola Kouassi, profession d'inspecteur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Badjéné Yao, 12 rue s/Lt Gnemegnah-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 14 a 07 ca situé à Atoéta, préfecture des Lacs, et borné au nord par Jigala Bitolou, au sud et à l'est par la propriété Adekambi Toëgbadé et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10479, déposée le 28 juin 1982 Mme Abiba Traoré, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sah Kossivi Agbeko — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 54 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Didaouré et borné au nord par le sieur Inoussa, au sud par Issaka Fao, à l'est par El Hadj Boukari et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10480, déposée le 28 juin 1982 Mme Enyim Komi Akofa, profession de Commerçante,

demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 17 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Tsihi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 29, à l'est par les lots n°s 27 et 28.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10481, déposée le 28 juin 1982 M. Bandeira Yaovi Djodji, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjete, notaire à Lomé, 25 rue Jeanne d'Arc), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 2827 bis et 2828 bis, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10482, déposée le 30 juin 1982 M. Kpessémouré Djaa, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 23 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1123 et 1124, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1115 et à l'ouest par le lot 1112.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10483, déposée le 30 juin 1982 Mme Tevi-Benissan Akouessiba, née Amoussou, profession d'infirmière d'Etat à l'école des auxiliaires médicaux, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 05 ca situé à Tokoin Centre, commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la réquisition n° 5004, à l'est par un terrain non immatriculé et à l'ouest par le T.F. n° 11.084 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10537, déposée le 2 août 1982 M. Kodjo Anani Koffi, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e C. Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 25, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10538, déposée le 2 août 1982 M. Obanikoua Kossivi, profession d'assistant d'hygiène d'Etat au Service National de Médecine du Travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 33 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la collectivité Agbedèkpè, au sud par le lot n° 129, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 127.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10539, déposée le 2 août 1982 M^e Massan L. Acouetey profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritières Akakpo Houessougan (Antoine), à savoir :

- 1) Mlle Akakpo Houévi Ayaba, née à Lomé le 15 avril 1965
- 2) Mlle Akakpo Donsi Ablavi, née à Lomé le 31 octobre 1967
- 3) Mlle Akakpo Howounou, née à Lomé le 3 novembre 1970
- 4) Mlle Akakpo Vikponsi, née à Lomé le 10 mars 1974
- 5) Mlle Akakpo Kaklonou Egnonam, née à Lomé le 20 juillet 1976 ; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 31 et à l'est par le lot n° 30.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritières Akakpo Houessougan (Antoine) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10540, déposée le 4 août 1982 M. Ekué C. Sallah, profession d'inspecteur des douanes, de-

meurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 63 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 510, au sud par le lot n° 512, à l'est par le lot n° 522 et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10541, déposée le 6 août 1982 M^e Massan L. Acouetey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dossoumou Tèvi, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 13 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahoukpè et borné au nord par Bossou Adé, au sud par les héritiers Agbeko Tessou Edoh, à l'est par Nubukpo Tèvi, à l'ouest par Sossougah Demessi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10542, déposée le 6 août 1982 M^e Massan L. Acouetey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Sossougah Démessi, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahoukpè et borné au nord par Bossou Adé, au sud par les héritiers Agbeko Tessou Edoh, à l'est par Dossoumou Tèvi et à l'ouest par Dossoumou Tèlé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10543, déposée le 6 août 1982 M^e Massan L. Acouetey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Dossoumou Tèlé Fafoumi, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahoukpè et borné au nord par Bossou Adé, au sud par les héritiers Agbeko Tessou Edoh, à l'est par Sossougah Démessi et à l'ouest par Tessou Agbeko.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10544, déposée le 6 août 1982 M^e Massan L. Acouetey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kodzo (Emmanuel) Kwami, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80 a 95 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Agbeko Tessou, à l'est par Bossou Adé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10545, déposée le 6 août 1982 M^e Massan L. Acouetey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Nubukpo Povi Dodji, propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 a 18 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord et à l'est par Sossou Adé, au sud par les héritiers Agbeko Tessou et à l'ouest par Dossoumou Tévi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10546, déposée le 9 août 1982 M. Kokou Trenou, profession de directeur Equip. Confort à la SCOA-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 85 a 96 ca situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Sewouvé et borné au nord par Agbodjan Labité Kpotowogbo, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Tabligbo, à l'est par Attisso Dara et à l'ouest par les héritiers Houbonon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10547, déposée le 11 août 1982 M. Hemou Eyabana, profession d'ingénieur de la Météorologie, demeurant et domicilié à Lomé (Asecna), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consis-

tant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 77 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de quartier Hôtel et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par A. D. Messan, à l'est par Nimon Toki (ex Mathias) et à l'ouest par la rue du Lycée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10548, déposée le 12 août 1982 M. Zoumaro Lantame, profession de professeur, demeurant et domicilié à Atakpamé, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de la Direction régionale des Affaires sociales à Atakpamé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 292, au sud par le lot n° 288, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 289.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10549, déposée le 12 août 1982 M. Kwadzo Akouété Mawusimé, profession d'employé de commerce à Sototrac, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 91 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Amoutivé-Elavagnon et borné au nord par le titre foncier n° 5212 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage, à l'ouest par le T.F. n° 5895 RT et la propriété Dadzie Tavianou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10550, déposée le 13 août 1982 M. Creppy Dodji (Isaac), profession de fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 21 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 1531 et 1532, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1524.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10551, déposée le 13 août 1982 M. Viglo Yao, profession d'employé de commerce à la SGGG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1496, à l'est par le lot n° 1503 et à l'ouest par le lot n° 1505.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10552, déposée le 16 août 1982 M. Timidiba Sadjoa, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao — Lomé, 12 rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 11 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 90, au sud par le lot n° 88, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10553, déposée le 19 août 1982 M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de la société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé (face Hôtel Sarakawa), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 04 ca situé à Anfouin, préfecture des Lacs, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Edoé Avodité Têkoe, à l'est par la route Anfouin-Anèho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10554, déposée le 20 août 1982 Mme Djomeda Akoélé, née Hlomashie, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Beniglato, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Djomeda Kodjo, directeur de Togotex demeurant à Lama-Kara, (s/c de M. Allissouhou Koffi, topographe dessinateur à Sinitectoa — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 36 et 37, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10555, déposée le 20 août 1982 M. Wilson-Bahun Adjété Mawuegnigan, profession d'ingénieur Radio-Télécommunications, demeurant et domicilié à Lomé, 4 rue Jeanne d'Arc, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 37 ca situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djidové et borné au nord par Somali Agouzé, au sud par Soglo Afantsawo, à l'est par Dékpo Kpódzro et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10556, déposée le 20 août 1982 M. Monsila Djato, profession de directeur de la Faïencerie à la Sotoma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djibom Ezi Semeko, D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de quartier Zongo et borné au nord et au sud par la propriété Abeté Bimaname, à l'est par M. Gnakadé et à l'ouest par la route Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10557, déposée le 26 août 1982 M. Gadjé-Dovi Djoh, profession de brigadier des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 452, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 450.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10558, déposée le 26 août 1982 M. Agody Anani (Emmanuel), profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé-Dossoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 34, au sud par le lot n° 38, à l'est par le lot n° 35 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10559, déposée le 26 août 1982 M. Adjam Sodangbé Anani, profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 ha 47 a 59 ca situé à Gapé-Wonounga, préfecture de Zio, et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Baba Kokodoko, au sud par la collectivité Adossi Komi et à l'est par la route Wonounga-Gapé Kpodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10560, déposée le 26 août 1982 Mme Savi de Tové L. Amavi, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, 44 rue d'Amoutivé (en face Nopato), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 13 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord et à l'est par la collectivité Nyasser, au sud et à l'ouest par des rues.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10561, déposée le 26 août 1982 M. Kpodonou Kodjovi, profession d'ingénieur électricien à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé, 11 rue d'Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 88, au sud par le lot n° 84, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10562, déposée le 26 août 1982 M. Loumon Akouété, profession de secrétaire administratif de la Fédération Togolaise de Football, demeurant et domi-

cilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1121, au sud par les lots n°s 1107 et 1119, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10563, déposée le 27 août 1982 M. Kodjo Ahuma, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, BP 641, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 70 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par André Sevo, au sud par Adzadzi Afangbé, à l'est par Afanyakossou Avonyi et à l'ouest par Fiowodou Tomety.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10564, déposée le 27 août 1982 M. d'Almeida Ama, profession d'agent commercial à la UAC-Togo, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 62 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aghalépédogan et borné au nord par le lot n° 45, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10565, déposée le 30 août 1982 M. Freitas Gnagbé Komlanvi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1616, au sud par le lot n° 1614, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1608.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10566, déposée le 30 août 1982 M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 36 ca situé à Danyi-Apéyémé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Anyahoéta et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Nyatso, au sud par la route de Kpétéo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10567, déposée le 30 août 1982 M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 36 a 21 ca situé à Agouyiboé-Fiagbomé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Aklala et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Kpétigo Kossi Zakli, à l'est par la route Akplolo-Agouyiboé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10568, déposée le 30 août 1982 M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 87 a 25 ca situé à Agouyiboé-Fiagbomé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Aklala et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Kpétigo Kossi Zakli, à l'est par la route Akplolo-Agouyiboé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10569, déposée le 30 août 1982 M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 62 a 37 ca situé à Danyi-Mempeassem, préfecture de Kloto, et borné au nord par Dzodzomé Kossi Kouma, au sud par la route Mempeassem-Elavanyo, à l'est par la propriété Ametowou Edee, à l'ouest par M. Amevigbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10570, déposée le 30 août 1982, M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 15 a 49 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10571, déposée le 30 août 1982, M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), profession d'administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 25 a 13 ca, situé à Danyi-Mempeassem, préfecture de Kloto, et borné au nord par Kossi Massé Akuété, au sud et à l'est par la propriété Amevigbé, à l'ouest par la rivière Fuwé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10572, déposée le 30 août 1982, M. Binoua Tena, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé (Institut National des Sciences et de l'Education — U.B.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1276, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1266 et à l'ouest par le lot n° 1264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10573, déposée le 31 août 1982, Mme Franklin Adeh Enyonam (Frieda), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 23 rue Pasteur Baéta, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain,

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 09 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom d'Akossombo et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 5, à l'est par la route nationale n° 5 et à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10574, déposée le 31 août 1982, M. Apedo Mawuli Eméfa, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé (Palais de justice) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 53 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 858 et 862, à l'est par le lot n° 861 et à l'ouest par le lot n° 859.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10484, déposée le 1^{er} juillet 1982, M. Adododji Kossi-Kouma, profession d'enseignant au C.E.G. de Yoméchin, demeurant et domicilié à Akoumapé-Kpota (préfecture de Vo), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbovi Yawo — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Akoumapé-Kpota, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Sopé et borné au nord par une rue, au sud par N'Souglo Adododji, à l'est par Toumebio et à l'ouest par Nekou Kayaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10485, déposée le 5 juillet 1982, M. Djewoe Dossou Kumaglo, profession d'Adjoint technique d'Agriculture, demeurant et domicilié à Lama-Kara (ARAC-ORPV) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 149, à l'est par le lot n° 162, à l'ouest par les lots n°s 164 et 165.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10486, déposée le 5 juillet 1982, M. Gbenyedji Kodjo, profession de l'électricien-rebobineur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Akemakou Ahoéfa — Service des Domaines — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 ha 51 a 82 ca, situé à Assoukopé, préfecture des Lacs et borné au nord par Nouwodjro Kodjo, (Léopold) Sokpo, Edoh Akouété, au sud par Mathey Messan, Kpodar Ayélé, Combey Kombieté Tounou Kpakpo, à l'est par Zékpa Apotégan Kpodar Afangninou, à l'ouest par Kangnigan Gnohoé et Ayivi Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10487, déposée le 5 juillet 1982, M. Apéta Soukoume Kario, profession de militaire en retraite, demeurant et domicilié à Agoényivé, quartier Houmbi (près de Motel, mon pays), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 47 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par la rue cantonale limitant Agoényivé et Aflao, au sud par les lots n°s 2467 et 2469, à l'est par le lot n° 2471 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10488, déposée le 5 juillet 1982, M. M'Ba Yayo Kpénougou, profession de journaliste à la Radiodiffusion du Togo, station de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 68 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 188, au sud par le lot n° 186, à l'est par le lot n° 194 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10489, déposée le 5 juillet 1982, M. Amenyah Kwami yetowonya, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S/Lt Gnemegnah, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 26 ca situé à Agouévé, préfecture du

golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la collectivité Honkou, au sud par Labodja Gnavi, à l'est par Dzemeki Gakpe et à l'ouest par Kodzo Gakpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10490, déposée le 23 juin 1982, M. Amenyah Kwami Yetowonya, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S/Lt Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 43 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbassito et borné au nord par Gavon Aziavé au sud par Labodja Nyavi à l'est par Kodzo Gakpé et à l'ouest par Saklo Agbotro Logbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10491, déposée le 5 juillet 1982, Mme Dagadou Ablavi Deladem, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Doulassamé, Angle Rue de France — Boulevard Circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1962, au sud par le lot n° 1960, à l'est par le lot n° 1970 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10492, déposée le 7 juillet 1982, Mme Wallace Sessogna, née Pam, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Ouest, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Wallace Sassouvi, employé à la D.T.G. à Lomé, (9 Route d'Anèho), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 67 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2506, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 2494.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10493, déposée le 8 juillet 1982, Mme Hekanou Woédé Afi, née Alladoh, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè-Bassadji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attiogbé Kodjo Soglohoun — D.C.N.G. — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 8, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10494, déposée le 8 juillet 1982, M. Hekanou Kossi Gagnon, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Bassadji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de M. Attiogbé Kodjo Soglohoun — D.C.N.G. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 18 ca, situé à Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par la collectivité Abóflan, au sud et à l'ouest par le titre foncier n° 12858 R. T., à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10495, déposée le 8 juillet 1982, M. Atchou A. Komlan, profession d'inspecteur de douanes, demeurant et domicilié à Lomé, 31 Rue Doté Mensah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Gninahi Commadago — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 18 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 49 bis et 50 bis, à l'est par le lot n° 46 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10496, déposée le 9 juillet 1982, M. Tchoua Sémdeyi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gninahi Commadago — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 62 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2 et 13, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10497, déposée le 9 juillet 1982, Mme Amavi Iden, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 10 Rue de la Fraternité, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritiers Jacob Mensah Dossou, (s/c de Maître Amorin, notaire à Lomé, 25 Rue de la Gare), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 14 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de 18 Rue de la Mission et bornée au nord par le T.F. n° 195 T.T., au sud par T.F. n° 1817 T.T., à l'est par le T.F. n° 525 T.T. et à l'ouest par la rue de la Mission.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Jacob Mensah Dossou, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10498, déposée le 9 juillet 1982, M. Banawai Kozo Tetouwala, profession de militaire au Camp du RIT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 17, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10499, déposée le 9 juillet 1982, M. Boko J. Sèyivè, profession d'ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé, 20 Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Akakpo (Jacob), au sud par Akakpo Tossou, à l'est par le titre foncier n° 1420 T. T. et à l'ouest par la route de Djablé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10500, déposée le 12 juillet 1982, M. Botokro Komi, profession de conseiller d'orientation à la préfecture du Golfe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à

Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 60, à l'est par le lot n° 51 et à l'ouest par le lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10501, déposée le 13 juillet 1982, M. Gnamkoulamba Birkougni, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Afiao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 461 bis, au sud par le lot n° 459 bis, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 454 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10502, déposée le 13 juillet 1982, M. Bécé Amegbéna, profession d'employé des C.F.T., demeurant et domicilié à Noépé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gnamkoulamba Birkougni — Direction des Douanes, demeurant à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 41 ca, situé à Tokoin Centre, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 2 et 9, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10503, déposée le 13 juillet 1982, Mlle Mikem Débi (Cécile), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par la route de Djablé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10504, déposée le 13 juillet 1982, Mlle Bouamé Amavi (Mathilde), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de

M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 488, au sud par une rue en projet, à l'est par Koffi (Guillaume) et à l'ouest par le lot n° 478.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10505, déposée le 14 juillet 1982, M. Dokou Klomavi (Daniel), profession d'inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé-Kotokoukondji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 702, au sud par le lot n° 700, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 694.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10506, déposée le 14 juillet 1982, M. Kalipé Déossou, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 37 Route Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2605, à l'est par le lot n° 2614 et à l'ouest par le lot n° 2612.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10507, déposé le 14 juillet 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tsagli Kwesi, directeur commercial demeurant à Accra, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Tokoin-Aviation, commune de Lomé, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 117 et à l'ouest par le lot n° 108.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10508, déposée le 14 Juillet 1982 Mme Montso Ayélé (Prisca), née d'Almeida, profession de Contrôleuse des P.T.T. en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, 11 Rue des Manguiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy P. Mawunadè, D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4a 27ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Yokélé et borné au nord par la propriété Baeta (Patric) Seddoh, au sud par la route de Yokélé, à l'est par Doukpoga et à l'ouest par (Joseph) Aholou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10509 déposée le 14 Juillet 1982 M. d'Almeida Ama (Félicien) profession de Secrétaire d'Administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 11 Rue des Manguiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy P. Mawunadè — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 03ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kamehaka et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le titre foncier n° 867 T.T. et à l'est par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10510 déposée le 14 Juillet 1982 M. Kao Wiyao profession de Musicien des FAT, demeurant et domicilié à Kara (Camp Landja), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8a 99ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par les lots n°s 38 et 46, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10511, déposée le 16 Juillet 1982 M. Aquereburu Ahlonko Racco profession d'Agent d'Assurance A.G.F., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 48ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n^{os} 727 et 729.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10512 déposée le 16 Juillet 1982 M. Faoubo Dzinyéfa-Anani profession de Comptable à la STMP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 86ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 947 et 948 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10513 déposée le 16 juillet 1982 M. Assogbavi Kokou profession d'Ingénieur des Travaux Publics, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 19a 97ca situé à Gadjagan, sous-Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Kpefedo et borné au nord et à l'ouest par Kwami Abato, au sud par le T.F. n^o 15221 R.T. et à l'est par Agbovi Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10514 déposée le 19 juillet 1982 M. Labah Kokou Sakumadranyi profession de Directeur du Collège Protestant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88a 28ca situé à Mission-Tové, Préfecture de Zio, connu sous le nom d'Afesito et borné au nord par Ali Wovo, au sud par Kosi Atiga, à l'est par Kola Yelu et à l'ouest par Aziayike Wotodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10515 déposée le 19 juillet 1982 M. Labah Kokou Sakumadranyi profession de Directeur du Collège Protestant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13a 69ca situé à Mission-Tové, Préfecture de Zio connu sous le nom de Kpogonou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Adzasu Alonyo, au sud par la rue du Marché.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10516 déposée le 19 juillet 1982 M. Fiatty Aménouvor Kwassi profession d'Instituteur, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounko Koffi (Paul), D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 08ca situé à Tsévié, Préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord par la collectivité Somali Sodzedo, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n^o 17 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10517 déposée le 20 juillet 1982 M. Dofontien Kouassi profession de Chef Service Financier à l'Hôtel du Golfe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 25ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 267, au sud par le lot n^o 269, à l'est par le lot n^o 279 et à l'ouest par la route d'Aflao-Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10518 déposée le 21 juillet 1982 Mme de Lima (Félicienne) Poupou profession de Sage-Femme en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, 4 Rue de l'Internat, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemgnah, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40a 65ca situé à Baguida, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Dévégo-Zogbédji et borné au nord par Adanlessossi Adjaka Agbolo, au sud par Sotondé Adokou, à l'est par Djina Agbavito et à l'ouest par Wotsomi Ahadji Agbolo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10519 déposée le 21 juillet 1982 Mme de Lima F. Poupou profession de Sage-Femme d'Etat en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue S/Lt Gnemegnah-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 27a 66ca situé à Dayes-Apeyémé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Demedzahé et borné au nord par le ruisseau Demedzahé, au sud par un passage, à l'est par la famille Kpegba et à l'ouest par Mme Doh (Hélène).

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10520, déposée le 27 juillet 1982 M. Anoukou Aboudou Wahabou profession de Peintre demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 62ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1990, au sud par le lot n° 1983 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1989.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10521 déposée le 27 juillet 1982 M. Osseni Toundé profession de militaire, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Tsitou Assanna — C.N.C.A. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 97ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud par le lot n° 2834 bis, à l'est par les lots n°s 2833 bis et 2837 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10522 déposée le 27 juillet 1982 M. Sedalo Têvi Têdo profession de Sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpo Kokou, 10 Rue de la Poudrière, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 21a 16ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et

borné au nord par les lots n°s 658 et 664, au sud par les lots n°s 654 et 660, à l'est par les lots n°s 661, 662 et 663, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10523 déposée le 29 juillet 1982 M. Assiongbon Agbéko Amah propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 82ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2267 et 2268 bis, au sud par le lot n° 2270, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2265.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10524 déposée le 29 juillet 1982 Mme Adjivon K. Aménouwogbé profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 32ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2268, au sud par le lot n° 2269, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2267.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10525 déposée le 29 juillet 1982 Mme Adamah Tèlé Soéké profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 22ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 2268 bis et à l'ouest par le lot n° 2267.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10526 déposée le 29 juillet 1982 Le Lieutenant Colonel Palouki Toyi Pitékéyou profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Camp

du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5ha 93a 09ca situé à Tchifama, Préfecture de Sotouboua et borné au nord par la collectivité de Pangalam, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Owoussi Korapem Dzakali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10527 déposée le 29 juillet 1982 M. Ouadja Kodjo Ayido profession de Mécanicien Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anthony O. Komla Fovi — Jeunesse et Sports — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 35ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 66, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par le lot n° 60.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10528 déposée le 29 juillet 1982 Mme Salah Abuke, née Senaya profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anthony Komla — Direction des Sports — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 61ca situé à Aflao-Gakli, Préfecture du Golfe et borné par le lot n° 1365, au sud par le lot n° 1363, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1354.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10529 déposée le 29 juillet 1982 Mme N'Tron Dédé profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 94ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par les lots n°s 4 et 7, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10530 déposée le 29 juillet 1982 M. Moëvi Adoté Novignon profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi — Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 90ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2087 et 2088, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2078.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10531 déposée le 29 juillet 1982 M. Batcho Dossou (Michel) profession de cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 05ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 455 bis, au sud par le lot n° 453 bis, à l'est par le lot n° 460 bis et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10532 déposée le 30 juillet 1982 M. Sanvee Koffi Djabakou profession de Brigadier de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé 11 Rue Jeanne d'Arc, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemegnah — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14a 22ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par le lot n° 2825 bis, à l'ouest par les lots n°s 2828 bis et 2830 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10533 déposée le 30 juillet 1982 M. de Souza Ananivi profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, Boulevard circulaire (face 4^e zone), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 74ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 3, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10534 déposée le 30 juillet 1981 Mme Labilé Agbodjan, épouse Néglokpé profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 110 Rue Néglokpé Adjévi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des consorts Sowavi L. P. Agbodjan, dit Kpata Ekotoé, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T. Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 35ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord par la rue Doté Mensah, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Octaviano Olympio.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux consorts Sowavi L. P. Agbodjan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10535 déposée le 30 juillet 1982 M. Amedome Afantchao Yawo profession de Professeur au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 37ca situé à Tokoin Lycée, Commune de Lomé et borné au nord par les propriétés de Mme Wilson et de M. Eklou, au sud par une rue en projet, à l'est par le titre foncier n° 2353 T.T. et à l'ouest par le titre foncier n° 11992 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10536, déposée le 30 juillet 1982 M. Néglokpé Adjévi Akovi profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 110 Rue Néglokpé Adjévi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Néglokpé Adjévi Sewa, Magistrat au Tribunal de Droit Moderne de Sokodé, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 67ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1020, à l'est par le lot n° 1027 et à l'ouest par le lot n° 1025.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son conjoint, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 08 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 53ca, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 40 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Awesso Atsou (Théodore), commerçant demeurant à Atakpamé, de passage à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} juillet 1981, n° 9899.

Le jeudi 09 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36a 66ca, connu sous le nom d'Agoenyivé-Cové et borné au nord par la propriété Akakpo Téyi, au sud par la propriété Apédo Ewan, à l'est par la collectivité Awuin et à l'ouest par la propriété Awlimé Buamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Semanou Viwazou, électricien demeurant à Lomé-Aguiarkomé, 43 rue d'Aného, suivant réquisition du 3 juillet 1981, n° 9901.

Le jeudi 09 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23a 46ca, connu sous le nom d'Agoenyivé-Cové et borné au nord par la collectivité Gbokpa Viza, au sud et à l'est par la collectivité Awuin, à l'ouest par Aziale Adzogenou et Akakpo Téyi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Semanou Viwazou, électricien demeurant à Lomé-Aguiarkomé, 43 rue d'Aného, suivant réquisition du 3 juillet 1981, n° 9902.

Le lundi 13 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5a 30ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 27, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 19, 20 et 21 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Kayi Guedealous, revendeuse demeurant à Lomé-Lom'Nava, suivant réquisition du 3 juillet 1981, n° 9904.

Le jeudi 09 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 02ca, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bolu ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Osseni Taofiki, agent de banque B.I.A.O., demeurant à Lomé, mandataire de M. Douli Mankéboué, ingénieur agronome à Lomé, suivant réquisition du 7 juillet 1981, n° 9905.

Le vendredi 03 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9a

70 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par les lots n°s 1088 et 1096, au sud par les lots n°s 1090 et 1098, à l'est par le lot n° 1097 bis, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koulalo Kobarem, attaché de cabinet à la Fonction Publique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 juillet 1981, n° 9906.

Le mardi 07 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 96 ca, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud et à l'ouest par la collectivité Boko Tsise, à l'est par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dotsé Apeleté, directeur adjoint du service des pêches, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1981, n° 9907.

Le lundi 06 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 44 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 1512 bis, au sud par le lot n° 1511, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 1509 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio Akitikori Cici, comptable à l'entreprise Clarence Olympio, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1981, n° 9908.

Le vendredi 03 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 164, à l'est par le lot n° 169, à l'ouest par les lots n°s 162 et 163 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Moganou Messan (Paul), employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1981, n° 9909.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 10 ca, connu sous le nom d'Aflao-Batomé et borné au nord par la propriété Kossi Douteu, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Douteu Azeh ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boévi Ganyo, gérant de la Station Total d'Amoutivé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1981, n° 9910.

Le lundi 13 décembre 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un pentagone irrégulier, d'une contenance de 7 a 30 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 793, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 792 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Adjélé, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1981, n° 9911.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 37 a 66 ca, connu sous le nom d'Aflao-Apédokoè et borné au nord par Agbodra Guéli, au sud par Agboto Agbanou, à l'est par la collectivité Duté et Ladi Agbémasso, à l'ouest par Ladi Kowou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida R. G. Ayité, professeur de physique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1981, n° 9912.

Le jeudi 02 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 57 ca, connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord et à l'est par la propriété Fantomé-Yégbé, au sud par Koumondji Ablavi et à l'ouest par la route de Totsi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mikéhoun Komla, imprimeur demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), suivant réquisition du 9 juillet 1981, n° 9913.

Le jeudi 02 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 54 ca, connu sous le nom d'Aflao-Apédokoè et borné au nord par Botozan Aglago, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par Botozan Dovlo, à l'ouest par la propriété Ekué (Victor) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson Ampah Kouakou, préposé des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 juillet 1981, n° 9914.

Le lundi 06 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 86 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par les lots n°s 1438 et 1439 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1440 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Vossah Fafadji Kodjo, tôlier-soudeur à Lomé, suivant réquisition du 15 juillet 1981, n° 9917.

Le mardi 14 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 26 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 511 et 518 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Vossah Fafadji Kodjo, tôlier-soudeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 juillet 1981, n° 9918.

Le jeudi 09 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 50 ca, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 38, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 41 et 42 ; dont l'immatriculation a été

demandée par M. Kusiaku Yawo Kuma, ingénieur adjoint au service des pêches, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 15 juillet 1981, n° 9919.

Le lundi 13 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 18 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 29 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kongo Agbo, comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juillet 1981, n° 9925.

Le lundi 06 décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 54 ca, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 4, à l'est par le titre foncier n° 12809 RT, à l'ouest par le lot n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afolabi Karimou, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1981, n° 9926.

Le lundi 13 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 1019 au sud et à l'est par des rues non dénommées à l'ouest par les lots n° 1001 et 1002 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme d'Almeida Ahoéfa (Dora), commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1981, n° 9927.

Le lundi 6 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Tokoin-Pukamé et borné au nord par le lot n° 138, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par le lot n° 144 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amony Anani Koété, topographe-dessinateur demeurant à Lomé-Bè, 4 Rue Kessouagni, suivant réquisition du 20 juillet 1981, n° 9929.

Le mardi 7 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 33 ca, connu sous le nom de Tokoin-Gbonvié et borné au nord par le lot n° 67, au sud par le lot n° 63, à l'est par le lot n° 66 et à l'ouest par une rue de 10 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gadé Comédja Agbo, pilote militaire au Groupement Aérien Togolais (G.A.T.) (Escadrille Nationale), demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 21 juillet 1981, n° 9930.

Le lundi 6 décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 750, au sud par le lot n° 748, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 741, dont l'immatriculation a été demandée par M. Foli Agoo-Mayi Assiongbon, directeur de l'Imprimerie de la Paix, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 juillet 1981, n° 9931.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 38 ca, connu sous le nom d'Adakpamé-Est et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1006, à l'est par les lots n° 1008 et 1009 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudry Mawouna, comptable à l'Université du Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1981, n° 9936.

Le vendredi 3 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 17 ca, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 1321 et 1326, à l'est par un passage ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Freitas Komlanvi Edem, docteur vétérinaire en service à Avétonou, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1981, n° 9937.

Le vendredi 3 décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 7 a 59 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2562, au sud par le lot n° 2560, à l'est par le lot n° 2572 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fiadjoe Koblavisoé, docteur en médecine à Lomé, 30 Rue Baéta, mandataire de M. Kpotsra Yao (Roland), administrateur civil à Brasília, suivant réquisition du 28 juillet 1981, n° 9938.

Le jeudi 2 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 92 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1105, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1095 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, mandataire de Mme da Silveira Adjélé, née Vignon, commerçante à Lomé, suivant réquisition du 28 juillet 1981, n° 9939.

Le mardi 14 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 06 ca, connu sous le nom de Bè-Akodessewa et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 11 bis, à l'ouest par le lot n° 10; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Laye Adjélé (Julienne), ménagère demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 juillet 1981, n° 9940.

Le vendredi 3 décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 79 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 776, au sud par le lot n° 778, à l'est par le lot n° 781, à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbeko Koffi, professeur à l'U.B. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 juillet 1981, n° 9942.

Le lundi 6 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 46 ca, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud par la famille Adjahlin, à l'est par Enos Amegble et à l'ouest par Kodjo Akpaki; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koéviakoé Aho Adakou, ménagère demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 juillet 1981, n° 9943.

Le mardi 7 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 98 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Ayikpe Konou, au sud et à l'est par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par, M^e Massan L. Acouetey, avocat défenseur demeurant à Lomé, 38 Avenue du 24 Janvier, mandataire de M. Tigoue Kouanvi, directeur des Affaires Economiques de l'OCAM à Bangui (RCA) suivant réquisition du 29 juillet 1981, n° 9944.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 41 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1812, au sud par le lot n° 1810, à l'est par le lot n° 1823 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Matthia Klorku (Marthe) Enseignante, demeurant à Lomé, 5 Rue d'Aného, suivant réquisition du 30 juillet 1981, n° 9945.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 5 a 80 ca, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1640, au sud par le lot n° 1638, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1628; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Messan Akolé, née Wilson,

employée de banque demeurant à Lomé-Nukafu, Rue des Hydrocarbures, suivant réquisition du 30 juillet 1981, n° 9946.

Le mardi 7 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 10 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gakli « Huimé » et borné au nord par une rue non dénommée de 21 mètres, à l'est par le lot n° 10, au sud par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 12; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afonopé Kossi imprimeur demeurant à Lomé-Hanoukopé, 14 Rue des Palmiers; suivant réquisition du 30 juillet 1981, n° 9947.

Le vendredi 3 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 97 ca connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 1089 et 1097; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amedome Afatsão, docteur au C.H.U. demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 30 juillet 1981, n° 9948.

Le mercredi 8 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 65 ca, connu sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 494, au sud par le lot n° 492, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 488; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbeasor Ayewanu Agbétoho, employé de banque demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1981, n° 9950.

Le mercredi 8 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 89 ca, connu sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 494, à l'ouest par le lot n° 490; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbeasor Tohonon, professeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1981, n° 9951.

Le mercredi 8 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 78 ca, connu sous le nom de Tokoin-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 495, au sud par le lot n° 493, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 489; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbeasor Messanvi, Etudiant à Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1981, n° 9952.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la

forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 1 a 48 ca, connu sous le nom de Tokoin Nukafu et borné au nord par une rue en projet, au sud-est par le titre foncier n° 2418 T.T., à l'ouest par Kodjo Apekou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akue Anani Adokoé, imprimeur-relieur à l'Editogo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 Août 1981, n° 9976.

Le vendredi 10 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 0 a 81 ca, connu sous le nom de Tokoin-Ouest et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 10685 RT, à l'est par l'emprise de la haute tension, à l'ouest par le lot n° 728 ; dont l'immatriculation a été demandée par la Société « PROMAICO » S.A.R.L., dont le siège est à Lomé, 97 Bd Cir. ; suivant réquisition du 3 septembre 1981, n° 10 007.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 38 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1902, au sud par le lot n° 1900, à l'est par le lot n° 1912 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Djanato Kouami, employé de commerce demeurant à Lagos, suivant réquisition du 7 septembre 1981, n° 10 011.

Le mercredi 1^{er} décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 25 ca connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1895, au sud par le lot n° 1892, à l'est par les lots n°s 1904 et 1905, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fagbégnon Kokou Magbéde, inspecteur des P.T.T., à Lomé-Bè, suivant réquisition du 7 septembre 1981, n° 10012.

Le vendredi 10 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 77 ca, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par une rue, au sud et à l'ouest par la collectivité Tsissan Dadzie, à l'est par M. Egah (Théophile) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Adjoh, employé à la CEET demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital, suivant réquisition du 11 septembre 1981, n° 10016.

Le jeudi 2 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 30 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2294, au sud par le lot n° 2291, à l'est par les lots n°s 2304 et 2305, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dosseh Dopé, née Doe Bruce, institutrice en retraite à Lomé, 97 Bd Cir. ; suivant réquisition du 23 septembre 1981, n° 10036.

Le jeudi 2 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2280 et le titre foncier n° 8291 RT, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dosseh Dopé, née Doe Bruce, institutrice en retraite à Lomé, 97 Bd Cir. ; suivant réquisition du 23 septembre 1981, n° 10037.

Le vendredi 10 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 07 a 39 ca, connu sous le nom de Ahonkpé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Avoudigbe Tessou au sud par la propriété Koku Vita, à l'est par la propriété Gbongli Dukpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite à Lomé 97 Bd Cir. suivant réquisition du 29 octobre 1981, n° 10 097.

Le vendredi 10 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 83 a 62 ca, connu sous le nom de Amedenta et borné au nord par la propriété Aloessodé Agbodza, au sud par la propriété Kligné Kpogo, à l'est par la propriété Houkpetor Koffi et à l'ouest par la propriété Sedo Aziassi ; dont l'immatriculation a été demandée par la PROMAICO, S.A.R.L. ; dont le siège est à Lomé, B.P. 838 ; suivant réquisition du 29 octobre 1981, n° 10098.

Le mercredi 8 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 82 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Raïmi Nouroudine, infirmier d'Etat au C.H.U. (service d'ophtalmologie) à Lomé ; suivant réquisition du 13 novembre 1981, n° 10 128.

Le mardi 14 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 68 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1259, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1253 et à l'ouest par le lot n° 1251 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Ayao Adandogou, conducteur d'engin lourd demeurant à Lomé-Tokoin ; suivant réquisition du 4 février 1982, n° 10252.

Le mardi 14 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 34 a 89 ca,

connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 41, au sud par le lot n° 536, à l'est par le passage des bœufs et l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ibrahim Alory Sali, commerçant demeurant à Lomé-Tokoin ; suivant réquisition du 17 février 1982, n° 10273.

Le lundi 13 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 61 a 21 ca, connu sous le nom de Zogbegan et borné au nord par la propriété de M. et Mme Adjanor, au sud par la propriété de M. Koffi Naku à l'est par la collectivité Ametome et à l'ouest par le ruisseau Abimenonui ; dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme Adjanor Hodenou et Myriam, industriel et commerçante, demeurant à Lomé-Tokoin Habitat n° 2, 20 Rue des colombes ; suivant réquisition du 19 octobre 1976, n° 7465.

Le lundi 13 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi, préfecture de Kloto, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 08 a 83 ca, connu sous le nom de Zogbegan et borné au nord et au sud par la collectivité Ametome à l'est par la route de Zogbegan et à l'ouest par le ruisseau Abimenonui ; dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme Adjanor Hodenou et Myriam, industriel et commerçante demeurant à Lomé-Tokoin Habitat n° 2, 20 Rue des Colombes ; suivant réquisition du 19 octobre 1976, n° 7466.

Le mercredi 22 décembre 1982 à 8 heures, il sera, procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Gadzefe, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 06 ca, connu sous le nom de Kpetonu et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Dogbetsé (Henri), à l'ouest par Ede Kuma ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayo Tchaa Liyé, Directeur du service des bourses et stages, demeurant à Lomé-Tokoin-Tamé ; suivant réquisition du 12 juin 1981, n° 9867.

Le mardi 14 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 74 ca, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Yakoubou à l'est par la propriété Mensah (René) ; et à l'ouest par la propriété Wélédjo (Marcellin) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Keteku Kokou Ekpon, professeur de C.E.G. demeurant à Hihéatro (Amlamé) ; suivant réquisition du 18 juin 1981, n° 9877.

Le mercredi 22 décembre 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 77 a 87 ca, connu sous le nom d'Assahoun-Fiagbé et borné au nord par la propriété Dzoghéklo Yao, au sud par R. Houmey, à

l'est par Gbekobu Komi et à l'ouest par la route Assahoun-Fiagbé Niamessi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekoué Gangansu Amah, gérant de Société et Mme, née Joseline André, ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé, suivant réquisition du 3 juillet 1981, n° 9903.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro-Tognéviadj, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 48 ca, connu sous le nom de Ondji et borné au nord à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par (François) Sobah et (Louis) Daboni ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Daboni Anani Kokou (Ambroise), contrôleur des P.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juillet 1981, 9920.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro-Tognéviadj, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Ondji, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la propriété Sindé à l'ouest par la propriété de Mme Akakpo Alounga ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akakpo Kossiwa Logba, ménagère, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juillet 1981, n° 9921.

Le mardi 14 décembre 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de Doufio et borné au nord par le lot n° 64, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 75 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Daboni Anani Kokou (Ambroise), contrôleur des P.T.T. demeurant à Lomé ; suivant réquisition du 16 juillet 1981, n° 9922.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 84 ca, connu sous le nom de Ondji, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 62 et 63 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Daboni Anani Kokou (Ambroise), contrôleur des P.T.T. demeurant à Lomé ; suivant réquisition du 16 juillet 1981, n° 9923.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 39 a 06 ca, connu sous le nom de Kémidékonjé et borné au nord par Manous Kokou, au sud par la rue circulaire de Zongo, à l'est par les propriétés Manous Kokou et Ayi Abaglo, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abaglo Akuté Kovi, commis d'administration en retraite, demeurant à Anèho-Adjido-Zongo ; suivant réquisition du 27 juillet 1981, n° 9932.

Le mercredi 15 décembre 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 94 ca, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par la famille Bruce et à l'ouest par un passage ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ablan Cesar, commerçante demeurant à Lomé, 15 Rue de France, suivant réquisition du 30 juillet 1981, n° 9949.

Le lundi 20 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 35 ha 16 a 63 ca, connu sous le nom de Abolebe et borné au nord par Zodanou Kodégou, au sud par les propriétés Dansou et Tsogbé Abalo, à l'est par une rue, à l'ouest par les propriétés Agli, Kossi Yaka, Zodanou et Kodjo Koffi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kangbeny Touny, comptable à l'OPAT demeurant à Lomé-Tokoin Witt, suivant réquisition du 14 Août 1981, n° 9978.

Le mardi 21 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tovégan, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 58 a 18 ca, connu sous le nom de Tomégbé et borné au nord par Hafo, Atsou Gamli, au sud par Akpadji Kodjo, à l'est par Amegan Koffi, à l'ouest par Agobia Ségbé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoé Aho Dosseh, agent de la U.A.C. demeurant à Lomé ; suivant réquisition du 17 août 1981, n° 9979.

Le lundi 20 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a, connu sous le nom de Adiakpo et borné au nord par la route Tsévié-Gblainvié, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 6 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpotchie Kouami, adjoint technique des T.P. demeurant à Lomé, 40, Rue du Gabon ; suivant réquisition du 11 janvier 1982, n° 10214.

Le jeudi 16 décembre 1982 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Vogan, préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de palmiers à huile, d'une contenance de 2 ha 41 a 91 ca, et borné au nord par Atsouvi et Klohoun Yibo, au sud par la route Anèho-Vogan, à l'est par Trowonou Kpoglo et Lokpo Wolégané, à l'ouest par Klohoun Yibo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Woglo Nyagblodjo, employé aux domaines à Lomé, représentant de M. Edoh Doumagnon, menuisier demeurant à Bandoukou (R.C.I.) ; suivant réquisition du 23 février 1982, n° 10287

IMMATRICULATIONS AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 mai 1982 sous le n° 4444 chronologique, Monsieur Glodjinon Sévérin gérant, de la société dite : « Société Pont Mirabeau » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1212 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1982 sous le n° 4448 chronologique, M. Ekue (Innocent) Messanvi, gérant de la société dite : « Société de Trading Africain » (SOTRAF) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1213 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1982 sous le n° 4449 chronologique, M. ABDOU Antoine, gérant de la société dite : « Société Commerciale du Marché » (SO. CO. MA.) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1214 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 juin 1982 sous le n° 4452 chronologique, M. Danklou Degbava Nouvi Tèvi, gérant de la société dite : « Intercontinental Projets — Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1215 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 juin 1982 sous le n° 4453 chronologique, M. Nasr Joseph Diab, gérant de la société dite : « Micro Informatique International (M. I. I.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1216 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 juillet 1982 sous le n° 4469 chronologique, M. Amah Koffi Yomka, gérant de la société dite : Société « Sagelec-Froid » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1217 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 juillet 1982 sous le n° 4475 chronologique, M. Vincent Kwasi-Welington Agbodza, gérant de la société dite : « Société Humwell Mathens LTD » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1218 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1982 sous le n° 4477 chronologique, M. Al Hadj Muhammed Abbah, gérant de la société dite : « Togo Overseas » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1219 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 juillet 1982 sous le n° 4478 chronologique, Mme Ayabavi Veviedola Amegnigan, gérante de la société dite : « Société Togolaise d'Exportation et de Pêche (S O T I E P) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1220 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1982 sous le n° 4479 chronologique, M. LASSEY Adjetei, gérant de la société dite : « Nouvelle Organisation du Commerce Togolais (N O C O T O) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1221 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1982 sous le n° 4480 chronologique, M. Georges Eid Azar, gérant de la société dite : « Société Fontana » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1222 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 juillet 1982 sous le n° 4483 chronologique, M. Idalgo Carrara, gérant de la société dite : « Idalgo Carrara - Ingénieur Conseil » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1223 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 juillet 1982 sous le n° 4491 chronologique, M. Adjévi-Neglokpe Amey, gérant de la société dite : « Société Africaine pour le Commerce et l'Industrie — Togo » (S A P C I — T O G O) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1224 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 juillet 1982 sous le n° 4492 chronologique, M. Dussey Kossi, gérant de la société dite : « Prestation Africaine de Representation et

Ouvrière Service » (P A R O S) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1225 analytique.

Par déclaration reçue au tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 juillet 1982 sous le n° 4494 chronologique, M. Badjala Lèna, gérant de la société dite : « Entreprise les Etres Vivants » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1226 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 juillet 1982 sous le n° 4496 chronologique, M. André Potron, gérant de la société dite : « Société Afrique-Auto » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1227 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 juillet 1982 sous le n° 4498 chronologique, M. Medetognon Tétégan, gérant de la société dite : « Ever Brothers Trading Company-Togo (Everbros-Togo) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1228 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 août 1982 sous le n° 4506 chronologique, M. Wiredu Isaac Nana, gérant de la société dite : « Lowe Enterprises LTD » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1229 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 août 1982 sous le n° 4507 chronologique, M. Kuadjovi Ayedewu Kuaovi, président directeur général de la société dite : « Société Internationale de Marketing et d'Approvisionnement (S I M D A) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1230 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 août 1982 sous le n° 4508 chronologique, M. K. Seddoh directeur général de la société dite : « Société Sarco (SA) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1231 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 août 1982 sous le n° 4511 chronologique, M. Mathey Etey directeur (gérant) de la Société dite : « M A R E C O » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1232 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 août 1982 sous le n° 4519 chronologique, M. Ayikoué AMAH-TAYI, gérant de la Société dite : « Société d'Équipement technique et d'Approvisionnement (S E T A) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été, faite au livre 3 n° 1233 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 août 1982 sous le n° 4521 chronologique, M. Mensah Sowa, résident directeur général de la Société dite : « Société Togolaise de construction (S O T O C) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1234 analytique»

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 août 1982 sous le n° 4522 chronologique, M. Siaby Kokou Ahamé, gérant de la société dite : « Gentra Afrique » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1235 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 août 1982 sous le n° 4523 chronologique, M. Frenay Guy Marie sidore Alain, gérant de la société dite : « Compagnie Commerciale et Maritime du Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1236 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 août 1982 sous le n° 4524 chronologique, M. Atakora Ali Bana, gérant de la société dite : « Socotram » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1237 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20, août 1982 sous le n° 4529 chronologique, Mme Akuavi Jondoh, gérante de la société dite : « Société Galvi-Togo » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce

Inscription a été faite au livre 3 n° 1238 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 août 1982 sous le n° 4531 chronologique, M. Komlanvi Togbossy gérant de la société dite : « Société de protection incendie et climatisation (SOPIC) » a requis l'immatriculation de la dite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1239 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 août 1982 sous le n° 4533 chronologique, M. Sebera Antoine directeur général de la société dite : « Société internationale d'entreprises » (INTERNATIONALE ENTREPRISES) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1240 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 août 1982 sous le n° 4548 chronologique, M. Apetcho Akota E. Koffi gérant de la société dite : « Complexe électronique de pointe (C.E.D.E.P.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1241 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} septembre 1982 sous le n° 4550 chronologique, M. Kponton Koissi Ntraho directeur commercial de la société dite : « Comptoir africain d'achat Togo (CAA-TOGO) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1242 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 septembre 1982 sous le n° 4559 chronologique, M. Kagnaguin Tindano gérant de la société dite : « Société Gintec intercontinental-Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1243 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 septembre 1982 sous le n° 4564 chronologique, M. Coovi Nicolas Ahinou gérant de la société dite : « Société commerciale du Golfe (SCG) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1244 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 septembre 1982 sous le n° 4567 chronologique, M. Montant Mensavi Boko (Serge) gérant de la société dite : « Chaux-Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1245 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 septembre 1982 sous le n° 4568 chronologique, M. Hukportie Dodji Koffi Wozuké gérant de la société dite : « Panafrican Arab

Trading Company (Togo) Limited (PATCO) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1246 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 septembre 1982 sous le n° 4569 chronologique, M. Folly Komlanvi (Christophe) gérant de la société dite : « Togo représentation (TOGOREP) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1247 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 septembre 1982 sous le n° 4570 chronologique, M. Madjri Anani Kouassi gérant de la société dite : « Société togolaise 200 SARL » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1248 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1982 sous le n° 4585 chronologique, M. Werner Hormann gérant de la société dite : « Société compagnie germano africaine d'échanges (C.G.A.E.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1249 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1982 sous le n° 4586 chronologique, Mme Djaliba Dovi gérante de la société dite : « Imprimerie papeterie togolaise (IMPATO) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1250 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 octobre 1982 sous le n° 4595 chronologique, M. Yawo Duvo gérant de la société dite : « Société des arts et gravures (SOA-GRA) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1251 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 octobre 1982 sous le n° 4598 chronologique, M. Hamid Polo Brassier gérant de la société dite : « Société franco-togolaise des véhicules et des pièces détachées (FRANTAU) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1252 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1982 sous le n° 4603 chronologique, Mme Akossiwavi Ourso gérante de la société dite : « Prodecei Togo » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1253 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 octobre 1982 sous le n° 4604 chronologique, M. Malm Atonam Komi gérant de la société dite : « Contact international LTD » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1254 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1982 sous le n° 4608 chronologique, M. Agbezouhlon Kodjo Baya Manu directeur gérant de la société dite : « Froid radiateur ouest africain » (F.R.O.A.) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1255 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1982 sous le n° 4476 chronologique, M. Massougbedji Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Pharmacie de Kphenou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2040 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juillet 1982 sous le n° 4481 chronologique, Mme Zinsou Tsotsovi Enyonam, née Togbossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. LA PROVIDENCE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2041 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 juillet 1982 sous le n° 4482 chronologique, M. Lawson Messanvi Vivoto a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. AZIAGBETE ET FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2042 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 juillet 1982 sous le n° 4484 chronologique, M. Adisu Dodzro Kodzo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. ROA — TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2043 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 juillet 1982 sous le n° 4485 chronologique, M. Agbovon Mensah Komlavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENTS DIRECT — FILM TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2044 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 juillet 1982 sous le n° 4486 chronologique, M. Oleka Okorie a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. OLEX INTERNATIONAL COMPANY ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2045 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juillet 1982 sous le n° 4488 chronologique, Mlle Byll Assaba épouse Brenner a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. PRIMINOR ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2046 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juillet 1982 sous le n° 4489 chronologique, M. Amegee Kossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. M. A. K. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2047 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 juillet 1982 sous le n° 4490 chronologique, M. Ahadji Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. DEUX VOIX A LA FOIS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2048 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 juillet 1982 sous le n° 4493 chronologique, M. Dravie-Anakpan K. Letsu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « CO.T.E.C. Comptoir togolais d'expansion commerciale ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2049 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 juillet 1982 sous le n° 4497 chronologique, Mme Aikins-Addo Daina a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. SHARLENE TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2050 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 juillet 1982 sous le n° 4499 chronologique, Mme Ajavon, née Mensah Doélé Akpé Kayissan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENT SIGMA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2051 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 juillet 1982 sous le n° 4500 chronologique, M. Agyekum William Davis a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENTS AGYECOMMERCE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2052 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 juillet 1982 sous le n° 4501 chronologique, M. Dovi-Sodemekou Folly a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENTS DOVI F. G. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2053 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 août 1982 sous le n° 4502 chronologique, M. Domato-Fessou Komla a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « IMPRATO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2054 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 août 1982 sous le n° 4504 chronologique, Mme Gadegbekou Eha Afiwa, née Agbedor a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENTS BOUKOUWA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2055 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 août 1982 sous le n° 4509 chronologique, M. Sessi Koami a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETABLISSEMENT 7 BROTHERS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2056 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 août 1982 sous le n° 4510 chronologique, Mlle Akomatsri Delali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. ODELITA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2057 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 août 1982 sous le n° 4512 chronologique, M. Goeh-Akue Adoté Dodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETS. GOADODJI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2058 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 août 1982 sous le n° 4513 chronologique, M. Bayo Issiaga a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Bayo Issiaga ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2059 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1982 sous le n° 4514 chronologique, Mlle Akakpo Essinam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Ets. Akakpo — LEE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2060 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (TOGO), le 12 août 1982 sous le n° 4515 chronologique, Mme Freitas, née Kpon-ton Ahéba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Les Distributeurs du Mono ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2061 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1982 sous le n° 4516 chronologique, M. Sewonou Koimi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Sewonou Koimi ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2062 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 août 1982 sous le n° 4517 chronologique, M. Sidime Djiba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Sidime et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2063 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 août 1982 sous le n° 4520 chronologique, Mme Assouma Michèle Andrée a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « La marée » (Poissonnerie).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2064 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 août 1982 sous le n° 4525 chronologique, M. Eklou Yao a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. WILJEK ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2065 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 août 1982 sous le n° 4527 chronologique, M. Tométy Ata Folly a requis son immatriculation au registre de Commerce sous l'enseigne : « Ets. DAFOTOM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2066 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 août 1982 sous le n° 4528, chronologique, M. Ahiabé Kodjovi Loya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. CAFA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2067 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 août 1982 sous le n° 4530 chronologique, M. Kpogo Komlan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « MAIMEX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2068 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 août 1982 sous le n° 4532 chronologique, M. Kokobissi Irénikassé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Kokobissi et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2069 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 août 1982 sous le n° 4534 chronologique, M. Alidou Issifou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Alidou Issifou et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2070 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 août 1982 sous le n° 4535 chronologique, Mlle Gbédéma-Kogbé Akossiwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Gbédéma-Kogbé et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2071 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 août 1982 sous le n° 4539 chronologique, M. Sinsollier Georges Henri a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Savonnerie Ets. LE TREFLE « PALMA ».

Inscription a été faite au livre n° 2072 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 août 1982 sous le n° 4540 chronologique, M. Adjadj Kablé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Petite Samaritaine Matériaux (SAMAT) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2073 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 août 1982 sous le n° 4546 chronologique, M. Monsila Likpa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Monsilado ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2074 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 août 1982 sous le n° 4547 chronologique, M. Aduayom Folikoué a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Mon Parterre ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2075 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 31 août 1982 sous le n° 4549 chronologique, M. Kowou Kodjovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Kowou Kodjovi ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2076 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 septembre 1982 sous le n° 4551 chronologique, M. Sossougah Amélona a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Sossougah Amélona et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2077 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1982 sous le n° 4553 chronologique, M. Manu Kwaku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. BACO - TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2078 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 septembre 1982 sous le n° 4554 chronologique, Mlle Attivi Ayélé Ahintoa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ATABA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2079 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 septembre 1982 sous le n° 4555 chronologique, M. Agbovon Klou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Agbovon ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2080 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 septembre 1982 sous le n° 4556 chronologique, M. Tchassanti Sakibou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. KEZEWE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2081 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 septembre 1982 sous le n° 4557 chronologique, Mme Allétchao Naka a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. NAKA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2082 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 septembre 1982 sous le n° 4558 chronologique, M. Guédou Comla Kablan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Entreprise Togolaise de Batiments et Commerce ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2083 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 septembre 1982 sous le n° 4561 chronologique, M. Tropénu Dogbé Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. TRANS — Dogbé ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2084 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 septembre 1982 sous le n° 4565 chronologique, M. Essao Kézie Anilé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. NOAEE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2085 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 septembre 1982 sous le n° 4566 chronologique, M. Barry Ibrahima a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Barry et frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2086 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 septembre 1982 sous le n° 4571 chronologique, M. Sossou-Kpégla Kodjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Propre — ECO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2087 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 septembre 1982 sous le n° 4574 chronologique, M. Djamédo Tétévi Novignon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Djamédo et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2088 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 septembre 1982 sous le n° 4575 chronologique, M. Adanlété Anani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Garage Adanlété et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2089 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 septembre 1982 sous le n° 4576 chronologique, M. Kagnaguine Tindano Sankarédja a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Clinique de l'Automobile Tindano et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2090 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 septembre 1982 sous le n° 4577 chronologique, M. Maboudou Yaovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Maboudou et fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2091 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 septembre 1982 sous le n° 4578 chronologique, M. Amarnant Raju Ramchand a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. RAJDEEP ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2092 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 septembre 1982 sous le n° 4579 chronologique, M. Souguité Kombaté Yampotibé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements YEN-DOUBE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2093 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 septembre 1982 sous le n° 4580 chronologique, M. Déglà Kossi Abalo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Commercial de DISCO et SONO le Cor ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2094 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 septembre 1982 sous le n° 4581 chronologique, M. Rossi Jean-Marc a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Entreprise ROSSI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2095 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} octobre 1982 sous le n° 4583 chronologique, M. Attivi Koumahinkpo Ekué a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « E. TO. CO. G. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2096 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 octobre 1982 sous le n° 4584 chronologique, M. Seddoh Polo Etsè Djodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. AGECOR ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2097 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4587 chronologique, M. Gbégnédji Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Centre Electro Technique « CETEC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2098 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4588 chronologique, M. Babatundé Oyeniran a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. D.O.B. OLORUN-NISOLA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2099 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4590 chronologique, M. Babatundé Yésufu Abdulaziz a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. International de Commerce Général (E.I.C.G.) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2100 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4591 chronologique, M. Essouso Yawo Kable a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. West Africa Supplies (W.A.S.) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2101 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4592 chronologique, M. Kagni Sédofia Folly a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. GIFTY et Cie ».

Inscription a été faite au livre n° 2102 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1982 sous le n° 4593 chronologique, M. Kédoté Augustin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « GCIS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2103 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 octobre 1982 sous le n° 4596 chronologique, Mme Weka Dzogbénya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement FLORIDA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2104 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 octobre 1982 sous le n° 4597 chronologique, M. Djagoué Ekoué a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « DI. TO. PREL ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2105 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1982 sous le n° 4599 chronologique, M. Souka Yao a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Valibert Afrique ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2106 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1982 sous le n° 4600 chronologique ; M. Afanou Têko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Chez le Retour ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2107 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1982 sous le n° 4601 chronologique, M. Bakaré Assani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Vénavi Compagny ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2108 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1982 sous le n° 4602 chronologique, Mlle Gbobia Azo Odette a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « La Maison du Papier « Ets. DISTRIM-PORT ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2109 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 octobre 1982 sous le n° 4605 chronologique, M. Ametepe K. C. Kpatagnon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets TOGOCHAIX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2110 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 octobre 1982 sous le n° 4606 chronologique, Mlle Guigui Pignini Léocadie épouse Guede a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets GUEDE et FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2111 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 octobre 1982 sous le n° 4607 chronologique, M. Kokoroko Agbenoxeyi Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets FANS — KIT — TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2112 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1982 sous le n° 4609 chronologique, Mme Tchangaï-Kao T. Assima, née Bessi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets TCHANGAI — BESSI & FILS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2113 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1982 sous le n° 4610 chronologique, M. Sittie Amakoé Mawusse a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AGEFROID ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2114 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 octobre 1982 sous le n° 4611 chronologique, Mme Blakime Awa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets WISSI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2115 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 octobre 1982 sous le n° 4612 chronologique, M. Ferry Abdul Magid a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets TOGO AUTO PARTS».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2116 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 octobre 1982 sous le n° 4613 chronologique, M. Yemey Sodjinin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ETAFRIMEX».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2117 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 octobre 1982 sous le n° 4614 chronologique, Mme Ahodikpè Dédé Mawubedzro a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets BIOVA MAWUBEDZRO».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2118 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1982 sous le n° 4615 chronologique, M. Ayivi Togbassa Ayi Nyakpogbé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets YENDUBE».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2119 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1982 sous le n° 4616 chronologique, Mlle Tsrakasu Mawuli Adzo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Ets d'Echanges Commerciaux et de Représentation «ETCR».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2120 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1982 sous le n° 4617 chronologique, Mlle Afatsao Akou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets DIFFUSION COMMERCIALE».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2121 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1982 sous le n° 4618 chronologique, M. Sonon Codjo Georges a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «RESTAURANT RELAIS DE LA POSTE».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2122 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1982 sous le n° 4619 chronologique, Mlle Dossouvi Akouavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets GEL 2000».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2123 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 octobre 1982 sous le n° 4620 chronologique, M. Ajavon Ama a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets GBANDJO».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2124 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 novembre 1982 sous le n° 4623 chronologique, M. Nnanna Uwaka James a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets NATIMEX IMPORT Co».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2125 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 novembre 1982 sous le n° 4624 chronologique, M. Duyiboe Kossikouma a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets MOKPOKPOGNO».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2126 analytique.

INSCRIPTIONS MODIFICATIVES

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 juin 1981 sous le n° 4127 chronologique, M. Dodjé David a requis l'inscription modificative en changement de l'objet du commerce de son établissement qui devient désormais : Peinture Bâtiment — Vitrierie Menuiserie — Commerce Général.

Mention a été faite au livre 1 n° 383 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 mai 1981 sous le n° 4093 chronologique, Mme Adabunu V. Eunice a requis l'inscription modificative en changement de la raison de commerce de son établissement qui devient «CHEZ EVA». Le siège de l'établissement qui se trouvait rue Jean Bart est transféré à l'Avenue de la Libération prolongée.

Mention a été faite au livre 1 n° 463 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 mars 1979 sous le n° 3449 chronologique, Mme Adanon (Cécile) épouse Dedry (Vincent) a fait donation de son fonds de commerce dénommé : «Construction et diversés entreprises».

(C.D.E.) à M. Koffigan Dedry, entrepreneur à Lomé aux termes d'un acte reçu par Me Adjetei le 15 mars 1979.

Mention a été faite au livre 1 n° 530 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 juin 1981 sous le n° 4121 chronologique, M. Blivi (Alexandre) a requis l'inscription modificative en dénomination de son établissement.

La raison de commerce qui était «Comptoir Electro Eclair C.A.A. BLIVI» devient désormais Entreprise Générale de Bâtiments.

Le siège de l'établissement est transféré au 27, Rue de la Gare à Tokoin centre face Garage Central B.P. 1749.

Mention a été faite au livre 1 n° 537 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} mars 1982 sous le n° 4395 chronologique, M. Ayivor Ekpé Cobla Bakou a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en dénomination de son établissement.

L'objet du commerce devient : Commerce Général — Import — Export — Représentations Transports.

La raison de commerce devient désormais : «Ets Bakou et Fils — Ayivor Ekpé Cobla Bakou».

Mention a été faite au livre 1 n° 693 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 novembre 1977 sous le n° 3051 chronologique, M. Ahade Tété Gabriel a requis l'inscription modificative en objet du commerce de son établissement qui devient désormais : Import-Export — Représentation Commerciale—Financière — Opérations Commerciales, Industrielles, Financières Mobilières et Immobilières — Achat et Vente des Produits Agricoles (Café, Cacao, Palmistes, Ricin et autres).

Mention a été faite au livre 1 n° 853 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 février 1982 sous le n° 4372 chronologique, M. Ahnert Komlanvi (Fritz) a requis la radiation de l'inscription de son établissement DELTA SNEKGAS TOGO immatriculé au livre 1 n° 954 analytique transformé désormais en société à Responsabilité Limitée sous la même dénomination aux termes d'un acte reçu par Me Adjetei Notaire à Lomé en date du 15 juillet 1981.

Mention a été faite au livre 1 n° 954 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 avril 1981 sous le n° 4081 chronologique, M. Akiola O. Yao

Messah a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en raison de commerce de son établissement.

Le nouvel objet de commerce devient Aménagement des Jardins-Plan et Construction et la raison de commerce : E.V.E.C. (Entreprise des Espaces Verts et de la Construction).

Mention a été faite au livre 1 n° 957 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 juin 1981 sous le n° 4123 chronologique, M. Agbanzo Modénou a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en raison de commerce de son établissement.

Le nouvel objet du commerce devient désormais : Commerce Général — Import-Export — Ferronnerie et la raison de Commerce : «Ets TOCOMEX FAMA».

Mention a été faite au livre 1 n° 1078 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 juillet 1978 sous le n° 3246 chronologique, M. Hooper Ekua a requis l'inscription modificative en dénomination et en objet du commerce de son établissement.

L'objet du commerce devient désormais : Imprimerie tous Travaux d'Imprimerie — Typo et Offset — l'Achat, la Vente, la Distribution, la Représentation de tous Produits, le Commerce Général.

La raison de commerce devient : Imprimerie de l'Entente et M. Atayi Messan, né le 19 décembre à Abidjan de nationalité togolaise le nouveau Fondé de Pouvoirs.

Mention a été faite au livre 1 n° 1087 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 octobre 1981 sous le n° 4223 chronologique, Mme Adoude Adotevi épouse Attiogbé a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en raison sociale de son établissement.

L'objet du commerce devient désormais : Commerce Général — Import-Export — Vente de Tissus divers — Transit et Transports et la raison de commerce Ets ATTIA-DOUDE.

Mention a été faite au livre 1 n° 1201 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 juillet 1982 sous le n° 4495 chronologique, M. Badagbon Koffi Sedoamede a requis l'inscription modificative en objet du commerce de son établissement qui devient désormais : Commerce Général — Import-Export — Exploitation Hôtelière, de Bar Restaurant et Dancing.

Mention a été faite au livre 1 n° 1266 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 avril 1981 sous le n° 4080 chronologique, M. Ranson K. Kumavo a cédé aux termes d'un acte reçu par Me Adjetei Notaire à Lomé, le 12 février 1981 son fonds de commerce «AVI-TOGO» à Mme Gbogbo Adjowoa-Sika épouse Amadou Commerçante à Lomé, de nationalité togolaise.

Mention a été faite au livre 1 n° 1383 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 décembre 1981 sous le n° 4312 chronologique, M. Moevi Adoté a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en raison sociale de son établissement.

L'objet du commerce devient désormais : Commerce Général, Import Export, Transport, Représentations, Agence d'Entreprise et la raison sociale : Ets MADOT.

Mention a été faite au livre 1 n° 1313 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1981 sous le n° 4329 chronologique, Mme Jiagge Messi Abia a requis l'inscription modificative en objet du commerce et en raison sociale de son établissement.

L'objet du commerce actuel devient Commerce Général, Import Export Exploitation de Bar Restaurant.

La raison de commerce Ets TRIOMPHA—CERFAMAC devient Ets TRIOMPHA.

M. Koffi Kokoe Jiagge né le 11 février 1944 à Lomé de nationalité togolaise est désigné en qualité de Fondé de Pouvoirs.

Mention a été faite au livre 1 n° 1371 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1982 sous le n° 4552 chronologique, M. Megnassan Messan Cali a requis l'inscription modificative en objet du commerce de son établissement qui devient désormais : Représentation Commerciale et Industrielle Import Export Publicité — Services Charters — Boulangerie — Pâtisserie — Confiserie — Glace — Biscuiterie — Commerce Général.

M. Sekpon Jérôme né en 1946 à Bohicon de nationalité béninoise a été désigné en qualité de Fondé de Pouvoirs.

Mention a été faite au livre 1 n° 1408 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 septembre 1982 sous le n° 4563 chronologique, M. Naméssi Kokou a requis l'inscription modificative en changement de l'objet du commerce de son établissement qui devient : Commerce Général — Import—Export — Crèmerie — Menuiserie — Maçonnerie — Aménagements — Electricité et Etanchéité.

Le siège social a été transféré à Adidogomé (Lomé) B.P. 4460.

Mention a été faite au livre 1 n° 1411 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 août 1981 sous le n° 4182 chronologique, M. Diello Ayaogan Dodzi a requis la radiation de son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Union Togolaise et Béninoise des Transports et de Vente de Pièces détachées Auto» pour cessation d'activité.

Mention a été faite au livre 1 n° 1835 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 septembre 1982 sous le n° 4562 chronologique, M. Sessi Koami a requis l'inscription modificative en changement de l'objet du commerce de son établissement qui devient désormais : Commerce Général — Import Export — Représentations — Transport — Hôtel Bar Restaurant — Night Club.

Mention a été faite au livre 1 n° 2056 analytique.

DECLARATION POUR RADIATION

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 septembre 1978 sous le n° 3286 chronologique, M. Atadegnon Kokou Avawola a requis la radiation de l'immatriculation de son établissement «Cabinet de Géométrie Topographique» au registre de commerce.

Mention a été faite au livre 1 n° 1218 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 août 1982 sous le n° 4526 chronologique, Mme Tomety Awo a requis la radiation de l'immatriculation de son établissement dénommé Ets DAFOTOM au registre du commerce pour cessation d'activité.

Mention a été faite au livre 1 n° 1355 analytique.

